



## Conseil Général des Bouches-du-Rhône

17 novembre 2012 - Fête des Droits de l'Enfant

### *Lettre ouverte aux participants*

Mesdames, Messieurs,

Le jour où se déroulent « les festivités » de la 11<sup>ème</sup> journée des Droits de l'Enfant au Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le personnel de la DGAS (Direction Générale Adjointe de la Solidarité) en charge de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, fait à nouveau connaître les motivations de sa mobilisation.

#### **Nous dénonçons :**

Une impossibilité à établir un dialogue susceptible de redonner à l'enfant une place centrale dans le respect de sa vulnérabilité.

#### **Pour l'enfant :**

- Un accueil et une prise en charge faite de ruptures répétées, de discontinuité et d'insécurité constante, sa mise en danger lorsque le manque de place ou de lieux adaptés le laisse au domicile de parents défailants, l'absence de reconnaissance de sa place en tant que sujet,
- l'impossibilité d'inscrire son projet, son parcours dans le temps avec une relative pérennité des intervenants,
- La difficulté de prolonger son accompagnement au-delà de ses 18 ans (le Contrat Jeune Majeur trop souvent refusé au nom de l'accès à l'autonomie)

#### **Pour les professionnels :**

- La non reconnaissance de la pluridisciplinarité professionnelle qui garantit pourtant une réponse adaptée et de qualité aux problématiques posées dans le cadre de cette mission ;
- Une polyvalence des tâches portant atteinte au respect du aux différents métiers intervenant en Protection de l'Enfance ;
- Une organisation du travail au sein de laquelle l'obsession de la justification prend le pas sur le conseil technique ; perte de temps et d'énergie à tout négocier, justifier : autorisations, accords de financement, loisirs, scolarité... ;

.../...

- La non-reconnaissance du temps nécessaire à la connaissance des enfants, de leurs familles, et à l'établissement d'une relation de confiance ;
- Une atteinte au respect de la technicité et spécificité professionnelle, des méthodologies d'évaluation et d'intervention sociale et éducative
- Un manque de moyens mis à la disposition des professionnels et de l'enfant.
- une impossibilité fondamentale pour le professionnel d'intervenir simultanément dans le cadre de l'urgence (IP) et dans celui de l'accompagnement...

### **Nous revendiquons l'instauration d'un espace de négociations sur la base des propositions suivantes :**

- ▶ **Travailler** dans le cadre de la mission Protection de l'Enfance doit rester le choix du professionnel ;
- ▶ **Garantir** de pouvoir travailler en binôme et d'inscrire son intervention sur la durée ;
- ▶ **Offrir des espaces** de travail nécessaire au travail d'équipe, des temps de formation et de supervision ;
- ▶ **Faire porter l'effort du Département** sur une politique ambitieuse de l'accueil au sens complet du terme tant sur le plan qualitatif que quantitatif ;
- ▶ **Redonner à l'enfant** sa place centrale et lui garantir une pérennité d'intervention et une stabilité des référents (projet pour l'enfant, contrat jeune majeur...) ;
- ▶ **Renforcer les équipes** affectées à l'accompagnement de l'enfant confié ;
- ▶ **Des conditions de travail décentes** respectant l'éthique, l'intégrité physique et morale des professionnels ;
- ▶ **La création de places dédiées à un accueil digne de l'enfant**, de ses besoins, de son handicap, de ses difficultés spécifiques ;
- ▶ **L'application stricte des 54 articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**



**Nous attendons de vous que vous fassiez connaître au Président et à sa majorité le soutien que vous apportez à notre démarche !**

***Pétition ci-jointe.***